SUPPLEMENT.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 MARS 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 28 MARS 1880.

L'évolution économique au dix-neuvième siècle.

Théorie du progrès.

Sous le titre qui précède M. G. de Molinari, l'éminent publiciste, collaborateur des *Débats*, l'auteur des *Lettres sur les Etats-Unis* et des *Lettres sur l'Exposition universelle de* 1878, vient de publier, à Paris, un important ouvrage, dont nous reproduisons ci-dessous les dernières pages. Dans la première partie, l'auteur signale les changements que la grande industrie et la concurrence ont introduits dans la constitution économique des sociétés modernes ; dans la seconde, il s'est attaché à rechercher les origines du progrès et il soutient que les systèmes socialistes sont impuissants à influer sur les destinées de l'humanité.

M. de Molinari est un économiste, il croit au progrès, mais non aux systèmes faits de toute pièce, qui ne peuvent, selon lui, qu'en contrarier le développement normal. Quelque opinion que l'on ait sur ces grandes questions d'actualité qui passionnent les esprits épris d'innovations et les savants inquiets de la marche des choses, on lira avec plaisir ces pages qui résument, dans un style clair et élégant, la grande évolution économique du siècle dans lequel nous vivons.

Telle nous apparaît, dans ses traits caractéristiques, la constitution économique que la grande industrie et la concurrence préparent à la société de l'avenir. Grâce à la puissante *machinery* de la grande industrie, la richesse pourra être produite avec assez d'abondance pour suffire à tous les besoins de la consommation, pendant que l'ordre dans la production, la justice dans la distribution de la richesse s'établiront d'eux-mêmes par l'action de la loi d'équilibre des valeurs, sous le régime de la concurrence universalisée.

Deux autres phénomènes, procédant de ceux-là, caractérisent encore cet état nouveau, savoir, l'extension indéfinie de la solidarité parmi les hommes et la généralisation de la lutte pour l'existence.

Tandis que dans les sociétés économiquement isolées de l'ère de la petite industrie, les manières d'agir utiles ou nuisibles des différents membres de ces sociétés n'exerçaient leur influence, bonne ou mauvaise, que dans les limites de la tribu ou de l'Etat, il en est autrement dans ce nouvel état de choses où la sphère des échanges embrasse la terre entière en établissant entre tous les hommes une liaison et une communauté d'intérêts. Il n'y a plus désormais de sociétés isolées, vivant de leur vie propre, et dont les membres n'ont rien de commun avec ceux des autres ; il n'y a plus qu'une société universelle, dans laquelle la manière dont chacun gouverne ses affaires et sa vie influe sur la condition de tous ; d'où résulte encore pour tous le droit de se défendre contre les manières d'agir nuisibles de chacun, et le devoir pour chacun d'agir de la manière la plus conforme à l'intérêt de tous.

De même la lutte pour l'existence, qui n'avait, de tribu à tribu, et même de nation à nation, avant que la sphère des échanges n'eût dépassé les limites des Etats, d'autre manifestation que la guerre, s'étend à toutes les branches de l'activité humaine sous un régime de concurrence universalisée. Les moyens de produire la richesse ont acquis plus de puissance, le mécanisme de la distribution de cette richesse est devenu plus parfait ; mais encore faut-il que chaque génération parvienne à caser la multitude de ses membres dans l'atelier universel. Il n'y a plus de privilèges et de situations réservées dans cet atelier : toutes les places, toutes les fonctions sont accessibles à tous, sans distinction de races et de nationalités ; mais c'est à la condition qu'ils possèdent la capacité physique, morale et intellectuelle avec les connaissances requises pour les remplir. Cette capacité est naturellement inégale : les uns sont pourvus d'un ample fonds de facultés productives et dirigeantes ; ils apportent au capital social une valeur personnelle considérable, tandis que les autres sont pauvrement doués et n'apportent qu'une valeur minime ; quelques uns même, entièrement disgraciés de la nature, ou, pis encore, nés avec des instincts pervers, sont des non valeurs qui constitueront une charge pour la société ; enfin les capitaux qui sont investis dans l'atelier et qui consistent dans l'ensemble des valeurs représentées par le sol, le sous-sol, les constructions, les matériaux de la production, le fonds de consommation, etc., ne sont pas distribués d'une manière moins inégale : de même que le fonds de valeurs personnelles que chacun reçoit de ses ascendans, force physique, beauté, intelligence, aptitudes spéciales, diffère d'un individu à un autre, le fonds de valeurs immobilières et mobilières qui s'ajoute à cet héritage, sous forme de terres, de maisons, de meubles, de parts dans les entreprises, etc., présente dans sa distribution une diversité extrême. Mais l'atelier est immense, et l'on y trouve des places appropriées aux facultés les plus inégales et les plus diverses. D'un autre côté, les titres qui représentent la propriété des capitaux investis dans l'atelier sont divisés et rendus circulables au point de devenir accessibles aux plus humbles coopérateurs de la production.

Chacun peut obtenir une part dans la propriété de l'atelier, à la seule condition de gouverner utilement sa production et sa consommation, ses affaires et sa vie, où de se soumettre à une tutelle qui supplée à l'insuffisance de ses facultés dirigeantes. Ajoutons qu'à mesure que la société acquiert plus de richesse et de bien-être, elle devient plus secourable pour les déshérités ; elle ne voue point à la destruction les non-valeurs qui pèsent sur elle, mais elle s'applique à en diminuer le nombre en perfectionnant les méthodes de la répression, de la bienfaisance et de la tutelle.

Ainsi, nul ne peut plus se dérober à la lutte pour l'existence ; nul ne peut plus se cantonner dans une sinécure ; nul, pour tout dire, ne peut plus vivre aux dépens d'autrui. Il faut que chacun fournisse aux autres l'équivalent de ce qu'il reçoit d'eux ; mais l'arène est librement ouverte à tous, et chacun, en remplissant les conditions requises pour la lutte, peut obtenir, dans les résultats de la production de l'atelier universel, une part proportionnelle à l'importance de son apport et à la valeur de ses services.

Voici l'idéal de bien-être et de justice vers lequel se dirige l'humanité. Elle en est sans doute encore bien éloignée, mais elle y marche ; elle n'a jamais cessé d'y marcher depuis le jour où l'invention du premier outil l'a élevée au-dessus des autres espèces animales. Elle est arrivée maintenant à la dernière étape qui précède l'ère nouvelle ; il dépend d'elle de la franchir plus ou moins vite. Plus tôt elle aura remplacé le matériel de la petite industrie par celui de la grande ; plus tôt elle aura détruit les obstacles naturels et artificiels qui s'opposent à l'universalisation de la concurrence ; plus tôt enfin elle aura adapté l'individu aussi bien que l'appareil qui supplée à son insuffisance intellectuelle et morale à pratiquer le *self-government*, aux conditions d'existence que lui a faites la transformation de la *machinery* de la production, plus promptement et plus économiquement elle accomplira cette évolution dont le terme est le bien être général, la justice et la paix.

Mais la tâche est énorme et compliquée, et le temps qu'elle exigera pour être remplie dépendra non seulement de la somme des forces et des ressources que les sociétés en voie de civilisation peuvent mettre au service du progrès, mais encore de l'efficacité et de l'économie avec lesquelles ces forces et ces ressources seront mises en œuvre. A cet égard, la "production du progrès" ne diffère pas des autres branches de l'activité humaine, et elle va se développant et se perfectionnant comme elles.

A l'origine, la production du progrès ne dispose que d'un petit nombre d'agents et de matériaux ; ses procédés sont grossiers et incertains, et elle ne réussit qu'à grand'peine à faire entrer ses produits dans la consommation. Les hommes pourvus de l'esprit d'observation et du génie de l'invention sont rares, et ils ne possèdent le plus souvent ni les loisirs nécessaires pour observer et inventer, ni les ressources non moins nécessaires pour mener à bonne fin leurs recherches et leurs expérimentations ; ils ont à lutter avec les habitudes que les innovations dérangent, avec les intérêts établis auxquels elles portent dommage : il ne faut rien moins que l'intervention des dieux pour les imposer. Grâce à cette intervention secourable, les premiers progrès s'accomplissent, les sociétés naissantes sont mises en possession du matériel de la petite industrie et d'une *machinery* du gouvernement appropriés à leur condition morale et aux nécessités de leur situation, la population se multiplie, la richesse s'accroît, le capital des connaissances acquises s'accumule. Les sciences, d'abord confondues, se divisent, et chaque branche attire les intelligences qui s'y adaptent le mieux ; les arts et les industries se spécialisent de même. Il semble que le travail de la civilisation doive redoubler d'activité et de fécondité, mais les obstacles qui l'entravaient se sont multipliés de leur côté. L'atelier du progrès s'est agrandi, soit ! les matériaux qui l'alimentent sont devenus plus abondans et plus variés, les ouvriers qui mettent ces matériaux en œuvre sont mieux pourvus de capitaux ; ils ont acquis plus d'habileté, et leurs méthodes sont plus sûres ; mais leur industrie est [illegible]. Ces mêmes dieux qui la patronnaient jadis se sont retournés contre elle. Les classes dominantes conservent avec un soin jaloux les institutions qui assurent leur domination, et elles considèrent comme un sacrilège tout changement qu'un esprit d'innovation impie et téméraire tenterait d'apporter à ces institutions d'origine divine. On ne peut les changer qu'après avoir détrôné les divinités dont elles sont l'œuvre, et voilà pourquoi, dans cette phase de la civilisation, toute réforme politique et sociale procède d'une révolution religieuse. Mais cette révolution ne s'accomplit point sans lutte ; les dieux établis se défendent ; parfois des siècles s'écoulent avant que l'esprit de progrès ne réussisse à renverser des idoles surannées et à mettre à leur place un dieu nouveau révélateur d'une loi nouvelle, moins grossière, plus saine et mieux adaptée à la condition actuelle des hommes et des choses. Dans les régions inférieures, les corporations industrielles, instituées à l'imitation et sur le modèle des corporations politiques et religieuses, n'opposent pas au progrès de moindres obstacles. Partout, non seulement les lois et les coutumes, mais les procédés mêmes de la production et les habitudes de la consommation sont comme figés dans le moule qu'il a plu à une sagesse surhumaine de façonner à l'usage de l'homme. L'atelier du progrès est alors presque réduit à chômer, car il n'y a plus de débouché pour l'esprit d'observation et d'invention. C'est l'époque des subtilités de la scolastique et des disputes stériles des commentateurs. Cependant, on se lasse des formules vides et du pédantisme de l'école ; on se lasse aussi de la vie monotone du château, de la boutique ou de l'atelier dans l'étroite enceinte des villes murées ; le goût des nouveautés et des aventures se réveille, et il se propose d'abord un but religieux. On part pour aller délivrer le tombeau du Christ et on finit par découvrir l'Amérique et la nouvelle route de l'Inde. Les esprits en mouvement se dégagent peu à peu de la tutelle immobile du catholicisme, tandis que l'industrie, le commerce et les arts, dont les débouchés se sont agrandis, s'affranchissent de la réglementation étroite des corporations.

Le vieux Moule social éclate de toutes parts. En vain on persécute les novateurs de la religion, de la science et de l'industrie, les nouveautés subsistent, et il devient impossible, malgré tout, de ramener la société au point où elle était avant les armes à feu, la boussole, l'imprimerie, la découverte de l'Amérique et la Réforme. Une réaction s'opère contre les institutions et les préjugés qui arrêtent l'essor des idées et des intérêts auxquels ces nouveautés ont donné naissance, et cette réaction est d'autant plus violente et aveugle que la défense de l'ancien régime avait été plus intolérante et plus obstinée. Au dix-huitième siècle, le progrès, naguère prohibé, est l'objet d'une demande universelle, et sous cette étiquette favorite on accepte même les paradoxes les plus subversifs et les utopies les plus malsaines. On ne distingue point ce qui doit être conservé dans l'organisation du passé et ce qui doit être réformé ou supprimé ; on veut tout abattre, jusqu'au jour où les désastres que cette exagération a causés ramènent brusquement à l'exagération opposée.

A travers ces vicissitudes, la production du progrès a réussi cependant à se débarrasser de la plupart de ses entraves, et elle s'est prodigieusement, quoique inégalement accrue. Au petit atelier clandestin dont les ouvriers étaient proscrits et les produits prohibés, a succédé une immense manufacture qui travaille au grand jour, si elle ne possède pas encore dans toutes ses parties l'ensemble des conditions nécessaires à son développement régulier.

Cette manufacture se partage, au moment où nous sommes, en deux ateliers bien distincts : l'atelier du progrès matériel et celui du progrès moral et politique. Le premier de ces deux ateliers se divise à son tour en deux compartiments séparés : les savans extraient et préparent dans l'un les matériaux que les inventeurs façonnent dans l'autre, en appliquant la science à l'industrie. Savans et inventeurs jouissent maintenant d'une liberté entière : aucune partie du domaine de la science ou de l'industrie ne leur est plus interdite ; mais la liberté seule ne suffit pas pour déterminer la pleine croissance d'une branche quelconque de l'activité humaine, il faut encore que les garanties de la propriété viennent s'y joindre. Sous ce dernier rapport, la condition des savans est inférieure à celle des inventeurs : on ne considère point leurs découvertes comme appropriables, et ils n'en peuvent tirer, directement du moins, aucun profit. Les gouvernemens s'appliquent à combler cette lacune en mettant au service de la science des observatoires et des laboratoires, en accordant des places aux savans et en les ornant de décorations ; mais il est permis de douter que ces allocations et ces faveurs officielles remplacent suffisamment la perspective d'un profit pour attirer les intelligences et les capitaux vers les recherches et les expérimentations de la science pure. L'industrie des inventeurs qui utilisent les découvertes des savans se trouve dans une situation économiquement plus favorable.

Quoique la propriété des inventions industrielles ne soit encore qu'incomplètement garantie dans l'espace et dans le temps, elle peut être exploitée, et, s'il y a des inventeurs qui ne couvrent pas leurs frais, il y en a, en revanche, qui réalisent des bénéfices extraordinaires. Ces bénéfices ont été croissant à mesure que le *débouché* des découvertes et inventions s'est agrandi sous l'influence de l'avènement de la liberté de l'industrie et de l'extension de la liberté du commerce. Grâce à la liberté de l'industrie, les obstacles qui s'opposaient à l'adoption des machines et des procédés nouveaux ont disparu ; chacun est devenu libre d'adopter l'outillage et les méthodes qui lui paraissent les plus économiques. D'un autre côté, à mesure que s'étend la sphère des échanges, que la concurrence devient plus générale et plus pressante, chacun est obligé de "demander" cet outillage et ces procédés qui permettent de produire à meilleur marché. La production du progrès matériel est donc placée aujourd'hui dans des conditions, sinon absolument satisfaisantes, du moins bien supérieures à celles où elle se trouvait sous l'ancien régime ; aussi cette branche de la manufacture du progrès est-elle particulièrement active et florissante.

Il n'en est pas ainsi malheureusement de l'atelier où s'élabore le progrès moral et politique, où l'on s'occupe d'améliorer, non le matériel, mais le personnel de la civilisation, de rendre l'homme plus capable de gouverner ses affaires et sa vie, comme aussi de perfectionner la *machinery* qui supplée à l'insuffisance de sa capacité gouvernante. La production de ces deux catégories de progrès est loin d'avoir acquis son développement utile. Comme toutes les autres branches de l'activité humaine, elle exige la coopération du capital et du travail. Or elle réunit bien moins encore que la production du progrès matériel les conditions propres à les attirer. Si les découvertes et les inventions dans le domaine des sciences morales et politiques et des arts qui en dérivent ne sont appropriables, et la seule manière d'en tirer parti c'est de les consigner dans des ouvrages dont le placement n'est même pas entièrement [illegible], et qui sont, d'ailleurs, peu "demandés." Aucune branche de littérature ne possède une clientèle moins nombreuse : le roman le plus fade, le vaudeville le plus insignifiant rapporte plus qu'un traité d'économie politique, de morale ou de droit des gens, qui résume le labeur de toute une vie.

Cette indifférence du public pour des travaux qui intéressent au plus haut degré les destinées de la société tient sans doute à sa légèreté et à son ignorance, mais elle provient aussi de ce que les inventions et découvertes qui appartiennent au domaine des sciences morales et politiques n'ont guère plus de chances d'être appliquées qu'elles n'en avaient à l'époque où elles étaient prohibées et où l'on brûlait leurs auteurs. Tandis que la liberté de l'industrie permet au premier venu d'utiliser une nouvelle invention mécanique ou une combinaison chimique, et que la liberté du commerce l'y oblige, dès que l'expérience en a démontré la supériorité, les inventions et découvertes qui ont pour objet de perfectionner, soit l'homme, soit les institutions politiques, économiques et sociales sont obligées de demander leur application préalablement aux préjugés qu'elles offensent et aux intérêts qu'elles menacent. S'il s'agit, par exemple, d'un nouveau système d'études, on se heurtera à un programme officiel, rédigé par les occupans de l'ancien système et imposé d'autorité, comme un Coran infaillible et immuable, à tous les jeunes gens qui aspirent à entrer dans une carrière libérale. S'il s'agit d'innovations en matière d'association et de crédit, on aura à compter avec les prescriptions et les interdictions d'un Code qui ne reconnaît comme licites que les formes et les applications déjà existantes et autorisées de l'association et du crédit. S'il s'agit enfin de nouvelles institutions politiques, comment pourraient-elles être acceptées par le personnel en possession des anciennes ? Supposons que l'introduction de la locomotive, de l'éclairage au gaz, etc., eût été subordonnée au consentement des propriétaires de la *machinery* existante, ne serions-nous pas réduits encore à voyager en diligence et à nous éclairer à la chandelle ? Supposons qu'en ce moment les actionnaires des compagnies du gaz aient le pouvoir de décider s'il y a lieu ou non d'utiliser la lumière électrique, un homme qui passerait son temps et dépenserait sa fortune à chercher la solution du problème de l'éclairage par l'électricité ne serait-il pas considéré à bon droit comme un esprit chimérique et ne mériterait-il pas d'être pourvu d'un conseil judiciaire ? Telle est la situation des hommes qui entreprennent d'innover dans un domaine encore fermé à la concurrence.

Cependant un moment arrive où une société dont les conditions d'existence ont changé sous l'influence du progrès matériel ne peut plus supporter son ancienne *machinery* de gouvernement. Elle fait alors une "révolution" ; elle renverse violemment les institutions qui ne s'adaptent plus à ses besoins, et elle s'efforce d'en créer d'autres. Malheureusement, les sciences morales et politiques en retard ne lui fournissent point les lumières nécessaires pour accomplir cette tâche difficile ; elle demeure livrée aux tâtonnements des empiriques et aux chimères des utopistes jusqu'à ce qu'une réaction la ramène au point d'où elle était partie et rétablisse les institutions qu'elle avait renversées, en se bornant le plus souvent à en changer le nom et les apparences extérieures. En attendant, cette convulsion douloureuse et stérile a coûté cher, et elle a retardé l'évolution qu'elle avait pour objet d'accélérer.

Nous examinerons d'une manière plus complète, dans une autre série d'études qui sera consacrée à l'*Evolution politique*, les maux et les désordres qu'engendre cette inégalité du développement des deux grands ateliers de la "manufacture du progrès". Cependant, en dépit de cette discordance entre le progrès matériel et le progrès moral et politique, le monde marche, et nous commençons à voir poindre à l'horizon l'aurore des temps nouveaux.

—L'ordre des Bénédictins, supprimé en France par l'Assemblée Constituante, s'est maintenu en Autriche, où il possède plusieurs couvents, dont le plus important est celui de Raigern.

Le *Fremdenblatt* annonce que cet ordre monastique, célèbre par ses immenses travaux, vient de décider la fondation d'un journal qui sera l'organe de tous les bénédictins disséminés dans les monastères de l'Autriche, de l'Italie et de l'Espagne.

Le journal des bénédictins compte déjà quarante trois collaborateurs. Il sera rédigé en allemand et en latin, et le premier numéro, imprimé à Brunn, en Moravie, paraîtra le jour anniversaire de la naissance de saint Benoît.

—Alexandrie, 7 mars—L'*Invincible*, cuirassé anglais, venait de quitter notre port pour se diriger vers la baie d'Aboukir, lorsqu'un matelot, enlevé par une lame, roula dans les flots.

Le commandant du navire, sir Edmond Fremantle, se jeta à l'eau immédiatement ; il parvint à saisir le marin au moment où il allait couler à fond ; mais, embarrassé dans ses vêtements, sir Edmond Fremantle courait à son tour les plus grands dangers, quand deux officiers se jetèrent à la nage et vinrent au secours du commandant.

Tout cela par une horrible tempête. Au bout de cinq minutes d'angoisses, les quatre hommes étaient sains et saufs à bord de l'*Invincible*. Une chaloupe avait pu les recueillir.

—Un pessimiste parlant de l'inquiétante politique de [illegible] exprimait ses terreurs hier dans un salon en un langage qui n'était pas dépourvu d'éloquence.

—Il parle comme Bossuet ! dit un assistant à son voisin.

—A cause de ses horizons funèbres !...

—Le rédacteur d'un journal à son reporter, qui a l'air furieux :

—Qu'avez-vous donc, mon cher ?

—Comment, ce que j'ai ? on me dit qu'il y a eu un déraillement sur la ligne de.... Dix morts ; vingt blessés ! J'envoie une dépêche. Rien ; pas le moindre accident.... comme c'est agréable !

—Devant la porte d'un cercle, un affreux voyou demande la charité à un joueur qui sort ;

Celui-ci fouille dans sa poche et n'y trouve qu'un bon de pain qu'il n'a pu laisser sur le tapis vert.

—Malheur, s'écrie le voyou, un bon de pain ! Va, ma vieille, je le garde pour te le rendre, ça te servira un jour.

—Un vieil abbé, dont l'esprit est bien connu dans le faubourg Saint-Germain, racontait hier qu'il était jadis confesseur d'une dame qui venait régulièrement à lui tous les quinze jours à neuf heures du matin.

La série des aveux était si longue que vers midi, le vénérable abbé, mourant de faim, pressait la pénitente.

Mais elle dont la conscience n'était qu'à demi-soulagée, dans la crainte de voir sa confession interrompue, lui passait vivement un petit pain et un sucre de chocolat en disant :

—Comme cela, mon père, vous pourrez aller jusqu'au dîner.

Compagnie d'assurance de l'Union en Liquidation., No 20 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans 24 mars 1880.—Un dividende de douze et demie (12½) pour cent sur le capital de cette compagnie sera payé aux actionnaires à partir du 25 mars 1880.

A. CHIAPELLA, JULES CASSARD, JOS. BAYLE. } Liquidateurs.

24mars—15f

Bureau du receveur de la New Orleans National Banking Association, 3 1/2 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1880.—Les créanciers de cette Association sont par le présent avis notifiés qu'il recevront sur demande et sur présentation du certificat du Receveur, un dividende de cinq [5] pour cent sur le montant de leurs réclamations.

21 mars—7f N. W. CASEY, Receveur.

Bureau de la New Orleans City Rail Road Co., 194 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1880.—A l'assemblée régulière du Conseil de Direction qui a eu lieu le 19 courant, un dividende de deux piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 5 avril 1880. Tous les transferts d'actions faits dans les dix jours antérieurs à cette date seront ex-dividende.

21 mars—15f J. M. DEMAREST, Secrétaire.

L'Assemblée annuelle de l'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nouvelle-Orléans, aura lieu MARDI 6 avril 1880, à 11 heures A. M., conformément à l'article 6 de sa charte, au bureau de l'Association, No 4, Batisse Morgan, coin des rues Natchez et Magazine.

JOHN C. HENDERSON, Secrétaire.

17 mars au 6 avril.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—Nouvelle-Orléans, 16 mars 1880.—Avis est donné que l'élection annuelle [illegible] de cette Compagnie LUNDI [illegible] avril 1880, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

17mars— G. W. NOTT, [illegible]

Les Meilleurs Pianos et Les Plus Populaires à Grunewald Hall

14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

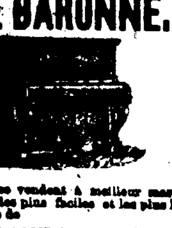

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer — PIANOS

AINSI QUE LES Clough & Warren, Peloubet, Pelton & Co, Orgues

Les plus recherchés [illegible] la modicité de leurs prix.

Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique se vend également à très bon marché chez Grunewald.

Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez

LOUIS GRUNEWALD,

21mars—2m GRUNEWALD HALL.

A. CAPITON,

MARCHAND-TAILLEUR, No 2 rue Carondelet, Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de confection de ville, coupe élégante et travail bien fini, le tout fait avec des marchandises de première qualité.

A des prix très raisonnables.

E. G. Sander,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ÉCURIES : 24.... Rue des Français 24

Entre Chartres et Decatur, 3e District.

28 fev—1 an. mar jeu dim.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES, 434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane Stock : environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au dessus.

MAISON C. BOUYER,

Coin Chartres et Conti. Nlle-Orléans.

Couverts [illegible] Garantie pour 12 ans. [illegible]

M. C. Bouyer appelle l'attention du public sur l'immense variété de son stock de marchandises [illegible]

16 déc—1an. SuDMaJ

Wm. FRANTZ. H. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Montres, bijouterie. 65 rue Royale, Entre Bienville et Conti, Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS. N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Châssis et de Jalousies, [illegible] Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

4 mars—1an. DMarV.

Dr M. A. SIMMONS'

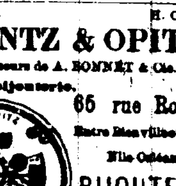

CURES INDIGESTION. BILIOUSNESS. COSTIVENESS. SICK HEADACHE. DYSPEPSIA. COLIC. — CURES LOSS OF APPETITE, LOWNESS OF SPIRITS, FOUL BREATH, ETC.

VEGETABLE LIVER MEDICINE

It is put up in 25-cent and $1.00 bottles and packages. Prepared only by SIMMONS & HAYDEN, 2810 & 2812 Clark Av., St. Louis, Mo., successors to M. A. Simmons, M.D. For sale by all druggists.

FRANÇOIS DUFRÊCHE,

Successeur de JAMES GIRNEY, Entrepreneur de pompes funèbres. 57 Rue des Champs-Elysées, Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle-Orléans.

TOUJOURS PRÊTS. Cercueils Métalliques brévetés, En acajou et en noyer. Aussi Cercueils simples. VOITURES A LOUER.

21 janv—1an—D M J

CHARBON, CHARBON,

Pittsburg, Anthracite, Cannel, Alabama Coal.

HEBRARD, Marchand de Charbon. No 1 1/4 rue Carondelet.

OFFRE de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes [illegible] le Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité [illegible]

12 déc 4m—DMarJ

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY, EUGÈNE ERATH, 263.....RUE VILLERE.....263 Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Marais Street Steam Brewery — H. F. STURCKEN, [illegible]

IMPORTATION DIRECTE.

LES HÉRITIERS DE J. LÉVOIS

Au No 133 de la rue du Canal, ONT reçu par le vapeur [illegible], LUNDI, le 15 du courant, un assortiment de nouveautés de choix en marchandises de printemps, consistant en partie en :

Bayonnaise et Albatros, Beiges et Crêpes de fantaisie, TOILES DU NORD, Grenadines noires, damassées et brochées. Linons de fil imprimés et Mousselines. Cravates, Dentelles et Mantelets. Bretonne, Pointe d'Esprit et Dentelles de Languedoc.

14mars—

Chemiserie et Blanchisserie Parisiennes.

Magasin : 20 rue St-Charles. Usine à vapeur : 23, 25 et 27 rue Conti.

AFIN de populariser les produits de notre manufacture, nous ferons à partir d'aujourd'hui des chemises sur mesure à 24, 30 et 36 dollars la douzaine. [illegible]

P. Guéblé

21 mars

Ayer's Sarsaparilla [illegible] Vendu par tous les Droguistes partout.

PRÉPARÉE PAR LE Dr J. C. AYER & CO., Chimistes, pratiques et analytiques, LOWELL, MASS.

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE, 130 - - - Esplanade - - - 130 Près Remparts. 21mai—1an D Ma J

Dr. E. BURGUNDER, Dentiste, 258..........Chartres..........258. Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièces aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la botte. 23 déc—1an, dim. mar jeu.

Dr. F. SAHUQUÉ & SON, DENTISTES, 59..........Bourbon..........59. Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce ; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. 4 mars—1an.D.Mar.V

Révolution ! Révolution ! DANS LES PRIX DES Dentistes de premier ordre. Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. [illegible] G. P. MALONEY, D. D. S. Ancien membre des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 janv

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE, 191 - - - DAUPHINE - - - 191. Entre Ste-Anne et Dumaine. 12janv1880

DENTISTE. Dr E. P. DOREMUS, Dentiste, Successeur du Dr [illegible], 110 Rue du Canal. Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov..6m

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES, No 12 rue Dauphine, immédiatement après le [illegible] formant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

BUREAU DE PRÊTS. OTTO SCHWANER, 17.........RUE BARONNE.........17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD.

PIANOS.

CHICKERING, Mathushek PIANOS HALE

WERLEIN 135 RUE DU CANAL 135.

PRIX :

$150.....$175.....$200
$225.....$250.....$275
$300.....$325.....$350
$425.....$450.....$550
$400.....$500.....$600

ORGUES

ORGUES DE Estey and Mason & Hamlin.

PRIX

$50.....$60.....$75
$80.....$100.....$125
$150.....$175.....$200
$250.....$300.....$400

Pianos d'Occasion. PRIX :

$50.....$75.....$100
$125.....$150.....$175

Orgues d'Occasion. PRIX :

$30.....$40.....$50

Tous les Instruments GARANTIS.

PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS. VIEUX PIANOS pris en échange. Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano. Magasin ouvert tous les SOIRS. PAPIER A MUSIQUE, MÉTHODES, INSTRUMENTS de MUSIQUE de tout genre, Importés par

WERLEIN, 135-CANAL-135

GRANDE OUVERTURE D'ARTICLES de PRINTEMPS,

CHEZ GODCHAUX, 81 & 83 RUE DU CANAL.

[illegible] nous avons agrandi tous les départements dans notre vaste magasin pour la commodité de nos habitués.

NOUS OFFRIRONS Samedi prochain, 13 Mars, le plus bel assortiment d'habits pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants, qui ait jamais été mis sur ce marché, en marchandises de choix [illegible]

NOUVEAUTÉS EN LINGE FAIT et CHAPEAUX.

N. B.—Des échantillons et des mesures avec des instructions seront envoyés sur demande.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

A dater du [illegible] 1880, les trains partiront de la gare du coin des rues Canal et Basin, à 6 heures et demie, 9, 11, 12, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 h. Les prix seront comme suit : [illegible]

T. S. WILLIAMS, directeur-général.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de toutes les maladies des ORGANES GENITO-URINAIRES [illegible]

SIROP PECTORAL AUX BOURGEONS DE SAPIN

de E. SCHMIDT, Pharmacien. Esplanade Remparts et Bayou.

Les Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés béchique et pectorale à une substance résineuse-balsamique [illegible] Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède agréable et efficace contre les rhumes, catarrhes, asthme, coqueluche [illegible]

Prix de la bouteille........................75 cts

A vendre dans les principales pharmacies. I. L. LYONS, agent pour le gros.

Mme BONONO, sage-femme, [illegible] 140 St Louis et 101 Bourbon [illegible]

La Célèbre Madame Léonce [illegible] RUE des REMPARTS, 188, Entre St-Ann et Dumaine. Ecrire franco, Boîte No 3639 Post-Office.

SIROP PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

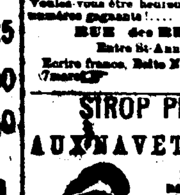

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres [illegible] Prix $1 la bouteille.

E. LAPLACE, pharmacien, 26 et 28 rue des Champs-Elysées. Et dans les principales pharmacies en gros et au détail de la Nlle-Orléans.

ANT. CARRIERE. G. CARRIERE. A. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires, No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Chaussures.

ATTENTION. M. ANDRIEU & Co., No 51 Royale, coin Bienville. FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

BOTTES et souliers en tous genres faits tels des meilleurs matériaux et par des ouvriers de première ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. [illegible]

1841. S. DAVIS, Jr., 1841.

JAMBONS MARQUE DIAMOND ET BREAKFAST BACON, CINCINNATI.

La Commission du Centenaire des Etats-Unis a décerné un prix pour les jambons exposés : 1° L'excellente saveur de la chair. 2° L'avantage qu'ils offrent de se conserver longtemps [illegible] S. DAVIS Jr. & CO.

La marque célèbre ci-dessus de Jambons [illegible]

VOSE BROTHERS [illegible]

A vendre, LA PHARMACIE située au coin des rues Chartres et St Philippe. Pour les conditions, s'adresser au No 114 [illegible]

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes de feu	$273,242 81	
Primes maritimes	59 446 61	
Primes de rivière	45,560 04	
Total des primes.		$378,249 46
Moins : Primes sur risques non expirées	$95 243 44	
Primes ristournées	13,620 66	
Réassurances	11,789 24—120,653 34	
Primes nettes		$257,596 12
Montant provenant des intérêts, loyers.		31,664 88
Revenu		$289,261 00
A déduire : Pertes par le feu	$72,598 84	
Pertes maritimes	26,895 36	
Pertes de rivière	15,316 13	
	$114,810 33	
Réduction (rebate) et commissions	41,420 46	
Contributions charitables	1,053 46	
Taxes d'Etat, de ville, licences	8,228 01	
Bureau des souscripteurs, corps de sauvetage et Babcock	6,978 00	
Dépenses générales, frais de Bureau et Agences	34,393 78—206,883 94	
Profit net		$82,377 06
A déduire : Profits et pertes sur la vente des Bons [illegible] et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet	$30,660 41	
Réserve pour pertes non ajustées	10,000 00	
Dividende du 31 décembre 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	
		$82,377 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$106,585 42
Bons des Etats-Unis	103,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	122,168 36
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	97,344 56
Billets garantis par nantissement de valeurs réalisables	56,160 00
Billets pour primes	17,470 58
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R.	22,600 00
500 actions compagnie des Water-Works, à $37 76	18,880 00
Bons de première hypothèque N. O. Waterworks	30,080 00
Actions de banque, d'assurances, de la La. Ice Co. et autres actions, estimées au taux le plus faible du marché	31,324 20
Primes en voie de collection	66,901 56
Dû par des agents	1,675 97
Total de l'actif	$653,638 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	95,243 44
Dividendes non réclamés	6,678 49
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00
Dividende de décembre 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65
Total du passif	$653,638 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.

TH. BUISSON, Troisième Juge de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

W. A. BELL, A. SCHREIBER, H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs avant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880. J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL, PIERRE POUTZ, CHS. J. LEEDS, C. T. DUGAZON, CHS. LAFITTE, H. GALLY, A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, CHS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE, D. FATJO, JULES TUYES.

11 janv

ANNUAL STATEMENT OF THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,

For the Year Ending on the Thirty first of December 1879.

Fire premiums	$273,242 81	
Marine	59,446 61	
Inland	45,560 04	$378,249 46
Less— Premiums on risks not terminated	95 243 44	
Return premiums	13 620 66	
Reinsurance	11,789 24	—$120,653 34
Net earned premiums		$257,596 12
Add— Received for interests, salvages and rents		31 664 88
Income		$289,261 00
Deduct— Fire losses	$72,598 84	
Marine	26,895 36	
Inland	15,316 13	—$114,810 33
Rebate and commissions	41,420 46	
Charitable donations	1,053 46	
State and city taxes and licenses	8,228 01	
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps	6,978 00	
Gross expenses, home office & agencies	34,393 78	—206,883 94
Gross profit		$82,377 06
Deduct— Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	$30,660 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	$82,377 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106,585 42
U. S. bonds	103,000 00
Real estate, lowest valuation	122,168 36
Notes secured by first mortgage on city properties	97 344 56
Notes secured by pledges of available securities	56,160 00
Notes for premiums	17,470 58
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	22,600 00
500 Shares Waterworks Co, at $37 76	18,880 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	30,080 00
Banks, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value	31,324 20
Premiums in course of collection	66,901 56
due by agents	1,675 97—$653,638 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	95,243 44
Unclaimed dividends	6,678 49
Reserved for unadjusted losses	10,000 00
Dividend of December, 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65—$653,638 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. W. HINCKS, Secretary. J. TUYES, President.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL, A. SCHREIBER, H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880. J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL, PIERRE POUTZ, CHAS. J. LEEDS, C. T. DUGAZON, CHAS. LAFITTE, H. GALLY, A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, CHAS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE, D. FATJO, JULES TUYES.

Jan 11

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 106 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente.

Risques de feu		$315,774 90
Risques maritimes		18,955 38
Risques de rivière		19,701 79
Total des primes		$354,431 27
Moins primes non acquises		111,258 90
Primes nettes 31 mai 1879		$243,172 37
PERTES PAYÉES.		
Sur risques de feu	$61,066 66	
Sur risques maritimes	10,364 80	
Sur risques de rivière	5,332 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes ristournées	17,820 63	—106,209 50
		$136,960 48
Réservé pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,960 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché :

Propriétés foncières	$206,178 85
Bons de ville et bons hypothécaires	18,080 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	132,561 66
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 38
Billets à recevoir	62,563 45
Primes en voie de collection	36,650 31
Sur la ville	2,080 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,600 00
Argent en caisse	61,292 41
	$712,287 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent payé sur leurs actions.

Directeurs :

P. MASPERO, JOHN GEDDES, PAUL FOURCHY, J. J. FERNANDEZ, JNO. B. LALLANDE, EDWARD TOBY, D. FATJO, M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE, R. W. TAYLOR.

10 juin

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte, donnent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879 :

Primes d'incendie	$165,168 65	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivière	69,324 25	$258,543 92
Primes nettes	$234,143 52	
Moins réassurances	$13,716 40	
Moins primes non gagnées	5,636 57	
	19,342 97	204,900 55
PERTES.		
Pertes d'incendie	$36,038 84	
Pertes maritimes	9,337 36	
Pertes de rivière	28,576 65	
	$73,952 85	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins [illegible], loyer, [illegible]	36,442 66	110,395 01
Profits nets		$94,505 54
La compagnie possède l'actif suivant : Billets à recevoir	$31,461 85	
Bons de banque et hypothécaires	90,175 00	$121,636 85
Prêts sur demande	$52,552 44	
Argent en caisse	48,521 62	101,073 06
Propriétés foncières		100,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres		94,632 58
Primes en voie de collection		35,697 92
Dépenses accessoires et fractions d'actions		14,156 68
		$406,207 50

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879. ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $13,740 placés en actions de la Banque Mechanics and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS :

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy, Adam Thomson, Victor Meyer, Edw'd J. Gay, Simon Forsheimer, B. B. Post, Jos. B. King, Joseph W. Stone, Alfred Moulton, Edward Nalle, Paul E. Mortimer, W. B. Conger, Simon G. Rush, Sam'l B. Newman, John Phelps, Henry Abraham, Joseph Bowling, Simon Hernsheim, Jos. B. Walt, Edw'd Pilsbury, Fred'k Camerden, George Martin, L. C. Jurey, Geo. W. Sentell, Jos. V. Moore, Henry M. Preston, John M. Parker.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé..........$500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées et escomptes et intérêts		$688,272 86
Pertes, dépenses, taxes, etc	$388,791 79	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p. cent	49,568 90	—$648,360 69
Profits nets		39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comprenant

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$698,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$885,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent net, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 59 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président. H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs :

Jno. G. Gaines, J. L. Harris, J. Wells, [illegible], [illegible], J. C. Morris, [illegible], [illegible], Thos. [illegible], Charles Macready, R. E. Craig, D. A. Chaffraix, Jonas S. Flower, R. J. Hart, Jules A. Blanc, R. W. Taylor, H. Howard, Chas. Roberts, James I. Day, A. Baldwin, T. L. Airey, Henry Clapp, W. B. Schmidt, Sam'l L. Boyd.

23 janv—1an.